



Procédures d'équivalence

> introduction du comité

Bonjour à tous

La situation actuelle préoccupe beaucoup d'interprètes, nous vous relayons ci-dessous les différents avis et prises de position de chacun suite à l' **>infos ARILS<** que nous vous avons fait parvenir et aussi en réponse au mail de Lorette.

Sachez par ailleurs en introduction que nous avons réussi à atteindre le SSP, Monsieur Fragnières (successeur de Jean Queloz), ce matin lundi 14 et que celui-ci a lu et approuvé la lettre faite par le comité (avec quelques petites modifications et ajout d'une demande urgente de rencontre ARILS/SSP-Procom). Monsieur Fragnières est prêt à accompagner un groupe d'ILS pour aller parler de ce thème et chercher quelques réponses auprès de Procom. Nous vous envoyons ci-joint une **copie de la lettre qui est envoyée à Procom***. Nous vous tiendrons bien sûr informés de la suite donnée à ces démarches.

Voici donc ci-dessous les différents prises de position de chacun (nous les joignons les unes après les autres selon leur ordre de réception).

> Erika

mail envoyé au comité avant la réunion de jeudi 10 avril

Bonjour,

J'aimerais pouvoir transmettre le point suivant comme étant une de mes préoccupations. Je partage tous les points énoncés par mes collègues. J'en ai un en plus au vu de ma situation personnelle. En effet, je serai en congé maternité du 10 juin environ jusqu'au délai stipulé dans le contrat, à savoir 16 semaines. Ce qui veut dire que je reprendrai mes fonctions dès le 1er octobre. Ma crainte: je n'aurai probablement pas de mission fixe car reprenant en cours d'année.

J'aimerais que Procom puisse me garantir, à mon retour, un nombre d'heures à peu près équivalent à ce que j'ai travaillé l'année précédent mon congé. Et ce, quitte à prendre une mission fixe pour l'année scolaire 08-09 dont le remplacement serait assuré par un ILS "fraîchement engagé" jusqu'à mon retour. Je ne pense pas que ma demande soit illégitime... Si besoin, je contacterai le syndicat pour connaître mes droits... Je sais que cette préoccupation relève de "mon cas particulier". Mais j'en informe l'ARILS car tout ceci rejoint le débat du jour ! Il pose la question:

- si les nouveaux ILS recrutés en France le sont pour combler le vide des demandes non honorées, gardons-nous néanmoins une certaine priorité ? Dans le sens : avoir une garantie d'un "minimum d'heures de travail" plus ou moins équivalent à celui projeté à notre engagement ?

Voilà pour ma tartine! Merci merci et je vous transmets à tous mes meilleurs messages !!! Erika

* fichier PDF envoyé dans le même courriel que le présent **>infos ARILS<**



> Angélique

Bonjour à tous !

Je prends un peu de temps (plus que dans mon mail de ce matin) pour repréciser ma position puisque ce soir je ne suis pas là...

Concernant Neuchâtel, je n'ai pas vu de changement quant au nombre de demandes reçues.

Pour ma part donc (à voir donc avec nos collègues des régions plus touchées), je ne suis pas contre la venue de ces deux nouvelles personnes. Par contre, si d'autres personnes arrivaient en masse, je pense qu'il serait utile et intéressant de demander une étude de marché à Procom pour voir si ce démarchage est nécessaire.

Une proposition : pourquoi ne pas proposer à Procom d'attribuer à ces nouveaux interprètes des missions dans les régions manquant d'interprètes ? Par exemple, même s'ils viennent habiter dans le canton de VD, leur proposer de travailler sur GE ?

Je ne sais pas si cela est possible, à voir... Bonne chance et bonne réflexion pour ce soir !

Bisous ! Angélique

> Claire

Bonjour,

Je ne peux venir à aucune de ces dates, car je me fais opérer jeudi 10 (toujours mon bras) et je ne serai pas en état les jours suivants.

Je partage le souci de mes collègues. Je me demande si j'aurai du travail quand je reprendrai. Pourtant tous les sourds que je rencontre me disent qu'ils manquent d'interprètes.

Bon courage pour affronter ces nouvelles turbulences.

Amitiés à tous,

Claire

> Marie-Jo

Salut à vous tous au Comité !

Ce petit pour vous dire que je partage l'avis et les soucis de Lorette. Comme je l'avais signalé lors d'un mail général, je suis de celles qui n'ont plus de demande, ou quasiment plus. Je n'ai jamais vu une telle pénurie de travail dans notre métier. Pour vous dire, je n'ai pas eu de demande les mardis et vendredis (il y a 15 jours), seulement 4 demandes vendredi 4 avril et une seule ce vendredi 11... J'ai demandé au service de bien vouloir m'expliquer cette situation et j'espère que j'aurai une réponse satisfaisante lundi.

Je pense qu'il y a lieu de se positionner vis-à-vis de Procom, car je trouve parfaitement injuste de faire appel à des interprètes français alors que nos agendas ne sont pas remplis.

Par ailleurs, on sait depuis longtemps que la situation à Genève est différente et que bien des interprètes sont débordé(e)s, alors je suis d'avis que le nouvel arrivant soit



dirigé là-bas. Qu'il soit ou non l'ami de Mme Bègue ne devrait pas influencer Procom. Depuis quand Procom se mêle-t'il de nos vies privées pour l'attribution du travail ??????

Pour information, je me trouve aux Paccots à équi-distance entre VD-FR-VS et je ne reçois pas de demande sur ces cantons, bizarre, non ?

D'autre part, j'ai appris que Mme Bègue allait travailler en fixe à Fribourg nous sommes pourtant 4 interprètes Procom et 1 interprète indépendante à y habiter. Bref, je me fais aussi beaucoup de soucis pour la rentrée ... alors, ne nous laissons pas abrutir par des manoeuvres que je juge scandaleuses et injustes et réagissons de manière ciblée et cohérente.

Merci au Comité de bien vouloir prendre en considération la situation devenue précaire des ILS concernées, même si nous ne sommes qu'une minorité (9 à ce que j'ai compris). Là-dessus, je vous souhaite à tous un bon week-end et souhaite avoir un retour, d'avance, merci.

Bises à tous,

Marie-Jo

> **Mélanie**

Bonjour,

Suite au mail de Lorette, je tenais à donner mon avis à ce sujet.

Je pense que nous ne pouvons pas "stopper" la venue de ce 2e collègue français, mais peut-être pouvons-nous faire part à Procom de notre inquiétude quant au travail sur VD et VS.

J'ai moi aussi remarqué une diminution des demandes dans cette région. Ma question : est-on sûr que la première collègue est engagée avec mention VD-VS sur son contrat ? Si c'est le cas, cela me fait quelques soucis, et je comprends très bien Lorette ! un deuxième collègue avec le même contrat... cela aurait pour conséquence que nous, interprètes qui n'avons pas cette clause, serions amenés à aller de plus en plus sur Genève ou Jura... car nous ne recevrons plus que les demandes pour ces régions et ne pourrions plus accepter les mandats pour lesquels nous avons l'habitude d'aller.

Mon souhait serait donc d'alerter Procom sur ce fait et de dire notre inquiétude... et de leur demander si ce nouveau collègue pourrait être engagé comme nous, pour travailler dans toute la Suisse romande ou alors sur Genève (il me semble qu'il y a encore des besoins de ce côté-ci), le but de nouveaux engagements étant de pallier à un manque général d'interprète et non de "boucher" une région.

bises à tous et bonne fin de journée

Mélanie

> **Florence T.**

Etant personnellement touchée par la diminution des demandes (3 demandes vides depuis fin mars), il me semble en effet fondé de demander à Procom que ce 2ème interprète français ne prenne pas encore des mandats sur le canton de Vaud. Si les mandats sont plus élevés sur Genève, il serait bien qu'il travaille prioritairement dans cette région.



Comme je l'ai exprimé lors de notre rencontre de la semaine passée, je trouve que nous pourrions exiger des réponses de Procom avant même de rendre les résultats ARILS pour la seconde procédure d'équivalence. Quant à un troisième interprète, nous devons catégoriquement refuser...

Meilleures salutations. Florence

> **Laurence**

Salut Lorette, salut les collègues,

Peut-être ma voix aura-t-elle peut de crédit vu que je ne travaille comme interprète que les jeudis et vendredis plus quelquefois le samedi ou dimanche... ça dépend ! Comme je l'ai dit à notre réunion, moi aussi j'ai remarqué la baisse de demandes depuis début avril et je me rallie solidairement à l'inquiétude de mes collègues qui elles comptent pleinement sur ce travail. Il est vrai qu'on ne sait pas où Urs veut mener l'entreprise procom et qu'il vaut mieux y réfléchir encore maintenant, dans la mesure de nos possibilités. J'ai lu avec attention le message de Lorette et je trouve sa proposition intéressante, elle n'empêche pas la venue de Mr Martins (vu que tout est déjà organisé) et elle délocalise la zone de travail de ce monsieur dans une région qui elle semble riche en demandes. Ceci permettrait de répartir plus équitablement le partage des missions en ne focalisant pas sur une région. Et pour l'éventuelle future arrivée d'une 3^{ème} personne, à voir... comme mentionné dans la lettre écrite par le comité et soumise au syndicat. Voilà ma pensée vous a été livrée ...Et dans l'attente de vous lire, je vous envoie mes amicales et très positives salutations !

Laurence

> **Christel**

Bonsoir,

Suite au mail de Lorette, je voulais dire qu'il me semble en effet logique que M. Martins reçoive des propositions de missions dans des régions où il y a un besoin. Bises !

Christel

> **Sylvie**

Le projet de lettre me semble tout à fait correspondre à notre discussion du 11 avril. Je suis donc d'accord.

Bises et merci pour votre énergie !

Sylvie

> **Anne-Claude**

en réponse au mail de Lorette (et aux différents mails des autres collègues) mon avis personnel (et non en tant que membre du comité) est que nous (ARILS) devons absolument réagir face à la situation. Je pense (et mon avis est partagé par Monsieur Fragnières du SSP) que l'ARILS devrait exiger une rencontre pour obtenir des explications et des infos claires sur l'engagement des nouveaux, et exiger aussi que



les ILS aient des conditions similaires aux nôtres (pas de raison d'avoir des conditions spéciales ni de se voir attribuer une zone précise de travail, ce qui prêterait certains collègues !)

par ailleurs et d'ici à la procédure pour Monsieur Martins, nous devons déterminer avec l'aide du SSP entre autres les points suivants :

- Avons-nous le droit de savoir quel type de contrat lie les nouveaux ILS à procom ? si oui pouvons nous les exiger? comment procéder?
- Procom est-il en droit de proposer des contrats différents (attribution d'une zone précise de travail, ou certain nombre d'heures garanties, ou salaire fixe, ou, ... ou...)
- si les contrats des ILS français diffèrent des nôtres, peut-on parler d'inégalité de traitement et si oui est-ce attaquant d'un point de vue juridique?
- dans quelle situation peut-on parler de concurrence déloyale ?

comme je l'ai dit lors de la réunion de jeudi, Procom a réussi en instaurant un système cloisonné à couper toute visibilité de l'ensemble du système, à isoler les gens les uns des autres et.... bien malheureusement à couper aussi une part de solidarité qui jusque-là était l'un des aspects de ce métier qui le rendait si chouette! Pour ma part je suis sidérée de voir à quel point le système "diviser pour mieux régner" fonctionne dans toute sa splendeur, et je trouve cela très triste!

Comme l'a dit Martin dans un précédent mail (interne au comité), il est important que nous (ARILS) n'oublions pas que nous sommes avant tout des prestataires de service pour les sourds et entendants qui font appel à nos services, ce sont eux nos clients!!! Procom devrait avant tout être là pour nous faciliter la tâche. Quand je vois le résultat de cette magnifique gestion après 3 ans: 3 démissions, beaucoup de mécontents (tant parmi les clients que parmi les collègues), une démotivation générale et un ras-le-bol chez certains..... et que j'apprends par ailleurs par certains clients que Procom les menace de ne pas couvrir les frais de dépassement pour leurs mandats AI (le dépassement est actuellement couvert par je ne sais quelle magouille interne) s'ils font appel au service des interprètes indépendantes.... je me pose de sérieuses questions quant aux buts réels de ce cher Monsieur Linder. Il gère une entreprise et apparemment la seule chose qui l'intéresse vraiment est de faire tourner sa boîte (ce qui est légitime)..... en (et c'est moins légitime !!) se foutant éperdument tant des interprètes que des clients....! Il est bien évident pour moi qu'un patron doit faire en sorte de faire tourner son entreprise du mieux qu'il le peut.... mais je ne conçois pas que cela soit faisable sans respect mutuel, estime et partenariat avec les personnes concernées! Est-il conscient que sans nous il n'est rien?!?!? En êtes-vous conscients?!?!?

Est-ce que l'ARILS est prête à revendiquer le rôle qu'elle joue en tant que prestataire de service, à se mettre en avant à sa juste place? comme partenaire? ou choisit-t-on de faire profil bas et de lui laisser seul choisir de l'orientation que prendra notre métier? Nous avons aussi en tant qu'association à défendre notre métier, et ses spécificités et à oeuvrer pour que celui-ci (qui n'est pas facile dans le contexte fluctuant des demandes) soit viable pour nos membres... (sinon l'interprétation est vouée à devenir un métier d'appoint ou un métier de requin).

Personnellement c'est avec une telle vision du rôle de notre association que je me suis portée candidate au poste de membre du comité. Je continue à lutter dans ce sens..... même si j'ai parfois l'impression que je ferai peut-être mieux de mettre mon énergie ailleurs.



Que souhaitent les membres ? est-il utile de poursuivre nos revendications ou est-ce que chacun préfère l'éviction du conflit (avec les conséquences qui finissent toujours par arriver tôt ou tard...) ? est-ce qu'il y a des gens prêts à se mobiliser ?!?!

je souhaiterais personnellement que l'association dans son ensemble (et non seulement le comité) se réunisse en assemblée ordinaire ou extraordinaire ou ou ou....afin de pouvoir débattre de ce sujet haut en couleurs!!!!

est-ce que cela correspond aussi un à souhait pour d'autres ILS ??

merci d'avance de vos réponses

A-Claude

> Micael

Bonjour,

Pour donner suite au mail de Lorette, étant donné qu'il semble évident que les ILS les plus touchés par la baisse générale des demandes se trouvent sur VD, et que, malgré une diminution notable, la plupart des interprètes basés sur Genève ne semblent pas en pâtir (je m'appuie sur ce qui a été dit lors de notre dernière rencontre), il semble évident qu'il faut réclamer que Dominique Martins ne soit pas basé sur Lausanne.

Qu'il soit le petit ami de Marie Bègue est un fait, que certaines d'entre nous n'arrivent plus à remplir correctement leur emploi du temps faute de missions en est un autre et autrement plus important.

Il est donc plus judicieux et plus juste que D. Martins travaille sur Genève. Je pense qu'il faut insister auprès de Procom pour cela.

Voilà mon opinion. J'espère vraiment que notre service pourra nous entendre et que ce Martins verra son lieu d'affectation changé.

En vous souhaitant une excellente semaine,

Micaël Prekel

> Séverine

Je crois que j'ai dit récemment au comité ce que je pensais de l'affaire...

Si rebesoin, voici un résumé de mon avis :

1. On reste calme !
2. A Genève aussi le nombre de demandes a baissé ces derniers temps... sans pour autant se réduire à néant. Mon agenda reste suffisamment plein pour que je ne me fasse, à titre personnel, pas de souci quant à l'arrivée des nouveaux. J'ai récemment voyagé en train avec Nadia : elle m'a dit que c'était une période où il y avait peu...
3. On fantasme beaucoup sur le contrat des nouveaux... Comment pouvons-nous savoir quelle en est leur teneur ? Il ne serait pas normal qu'on n'ait pas les mêmes, mais jusque-là rien ne nous le prouve. Que Mme Bègue ait un fixe à Fribourg ne me surprend pas, encore moins si c'est le vendredi après-midi : depuis le début de l'année j'ai vu des demandes pour un élève à Fribourg, c'est bien que jusque-là personne n'était disponible pour y aller ! Tant mieux si elle peut !!!



4. Ca me ferait plaisir que les nouveaux viennent à l'ARILS : ça dissiperait peut-être les méfiances des uns et des autres...
 5. Si les collègues qui l'ont vue ont dit que Mme Bègue était capable, c'est qu'elle l'est ! Il serait peut-être intéressant de rappeler qu'une réunion spéciale du comité a eu lieu pour parler de cette équivalence après les stages de Mme Bègue et que les responsables de stages ne se sont pas déplacés (sauf Anita, mais elle fait partie du comité...) pour en parler (malgré une information envoyée à tous à ce sujet !). Des retours oraux très positifs ont été faits et il n'y avait dès lors pas de raison objective de s'opposer à ce que l'équivalence soit accordée !
 6. Je crois que c'est tout... les autres ont dit largement assez dans leurs mails !
- Bec
Séverine

> Anita

Pour ma part, c'est en rassemblant les différents mails ce soir que je trouve enfin le temps de donner mon avis. Il est très proche de ce qu'a exprimé Séverine et en même temps, je tiens à ce que nous soyons très très vigilants face à Procom.

Pour cela, je suis contente que la lettre du comité à Procom soit enfin partie... je le sais en primeur, par le biais d'Isabelle S. qui s'est chargée de recueillir les derniers feux verts ;-) Merci à elle.

Pour être très franche, j'ai le sentiment de marcher sur des oeufs, et ce de tous côtés.

- Il y a d'une part l'inquiétude très légitime d'interprètes qui voient leur fichier de demandes arriver vide dans leur boîte e-mail. Même s'il s'agit d'une baisse passagère qui n'a rien à voir avec l'engagement d'ILS de France, cette inquiétude est révélatrice de nos conditions de travail, à savoir aucune garantie de travail, propres à en faire stresser plus d'un quand il s'agit de « faire bouillir la marmite » selon la jolie expression consacrée par Martin ;-)
- D'autre part, tout ce que fait Procom et ce que nous en percevons provoque de notre part une méfiance extrême, méfiance qui est également très légitime, au vu des 3 années qui se sont écoulées depuis le transfert du service, années agrémentées de tempêtes très salées et épuisantes.
- Il y a ensuite la situation inédite que nous vivons par la présence, sur le marché, de Procom et des interprètes indépendantes. Les interprètes Procom – j'en suis sûre – aimeraient bien refiler du travail aux indépendantes plutôt que de voir arriver de nouveaux interprètes pour qui nous n'avons pour le moment pas particulièrement d'estime ou d'affection, contrairement à ce que nous ressentons pour nos collègues indépendantes.

Ces trois facteurs (il y en a peut-être d'autres...) ont pour effet de nous sensibiliser très fortement. La moindre chiquenaude, d'où qu'elle vienne, nous fait dresser les cheveux sur la tête et monter au créneau. C'est mon cas, c'est sûr, et c'est la raison pour laquelle je suis restée très silencieuse depuis une semaine.

Maintenant, pour être plus concrète, je suis d'avis qu'il serait malvenu de bloquer la 2e procédure d'équivalence. Nous pouvons de manière plus judicieuse agir avec le SSP dans le cadre de la lettre et d'une rencontre urgente entre ARILS (accompagnée du SSP) et Procom. Pendant ce temps, il serait utile que chaque ILS documente les



baisses de demandes et son « manque » de travail et nous bloquerons ce qu'il faut en tout état de cause.

J'aimerais encore partager avec vous deux réflexions que je me suis faites pendant cette semaine. Au préalable, j'aimerais vous demander de considérer ces réflexions comme des outils pour une évaluation de la situation réelle et non pas comme des signes négatifs vous concernant... je ne suppose rien du tout, j'évalue simplement les conséquences du système que nous avons actuellement dans la gestion par Procom des demandes des clients.

- Nous ne recevons – si le service fait son travail tel que la procédure Procom l'exige – que les demandes pour lesquelles nous serions disponibles. Ce qui signifie que nous ne voyons pas toutes les demandes et que, plus notre agenda est chargé, plus notre fichier de demandes risque d'être vide.

C'est mon cas et, de ce fait, j'ai très souvent des fichiers de demandes très fluctuants et, depuis le début de l'année 2008, j'ai reçu une fois un fichier de demandes vide, c'était le 11 janvier.

Je me suis « amusée » à analyser mes fichiers de demandes depuis début janvier > moyenne de demandes par fichier ? **5,36 demandes**. J'ai tout mis ça dans un fichier Excel et, étant donné qu'il n'y a aucune donnée confidentielle et que j'ai toujours milité pour la transparence, je vous joins ce fichier au mail d'envoi. Et si vous faisiez pareil ?

- Le client a la possibilité de demander tel ou tel interprète plutôt que tel autre. Nous avons milité pour que cela soit un droit et nous en subissons peut-être les conséquences...

SVP ne prenez pas ces réflexions comme un manque de soutien envers tel ou tel. J'essaie d'être la plus objective possible. Je sais, c'est très difficile... d'où les angoisses.

Je m'arrête là. Il est minuit, cet >infos ARILS< doit arriver dans vos boîtes e-mail rapidement...

Annexes

- > la lettre du comité concernant « ILS et aides à la communication » au format PDF,
- > la lettre du comité à Procom en réaction aux engagements d'ILS de France, également au format PDF, à titre d'information,
- > l'analyse des demandes reçues par Anita depuis janvier 2008 (format PDF).